

COMMUNE DE CHAGEY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Chagey, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent	Pouvoir à
JOUFFRAY	Nicolas	Président de la séance	X		
BELTRAN	Christelle	1 ^{ère} Adjointe	X		
BOUTEILLER	Alain	2 ^{ème} Adjoint	X		
RUEDY	Philippe	3 ^{ème} Adjoint	X		
BUSATTO	Gabrielle	Conseillère municipale	X		
CORBANESE	Bruno	Conseiller municipal		X	
DOENLEN	Cécile	Conseillère municipale	X		
DESFOSSEZ	Hervé	Conseiller municipal	X		
EVEN	Jean-Paul	Conseiller municipal	X		
GIRODS	Gaëlle	Conseillère municipale		X	
LAINÉ	Janet	Conseillère municipale	X		
LODS	Elodie	Conseillère municipale	X		
MICHOUX	Odile	Conseillère municipale	X		
SONNET	Christophe	Conseiller municipal		X	
BELTRAN	Christelle	Secrétaire de séance			

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 14

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 11

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour de la séance :

1. DCM emploi non permanent accroissement temporaire d'activité
2. Questions diverses :
 - Informations RH
 - Information générale

1. DCM 2024-19 Emploi non permanent Accroissement temporaire d'activité

Accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la conduite des opérations de recrutement sur l'emploi permanent d'ATSEM,

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'agent territorial spécialisé des écoles principal 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **12 mois maximum pendant une même période de 18 mois** allant du **26 septembre 2024 au 25 mars 2026 inclus**,
- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par l'absence d'ATSEM,
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 22 heures 00 minutes hebdomadaires soit 22/35^{ème} d'un temps plein, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique **C**, pour assurer les fonctions suivantes : ATSEM,
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : CAP petite enfance ou d'une expérience de plus de dix ans.
 - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum **368 /367** et l'indice brut maximum **486 / 425**,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Teneur des discussions :

- Remarque :

Poste non permanent créé pour un remplacer l'ATSEM actuelle, en cours de licenciement en fin de période d'essai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

Mode de scrutin ordinaire :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

- **Information général**

- **Information RH**

La séance est levée à 20h00

Dates provisoires des prochains Conseils :

Vendredi 18 octobre 2024

Le Maire
Nicolas JOUFFRAY

La secrétaire de séance
Christelle BELTRAN